

CRISE ÉCONOMIQUE ET DÉSCOLARISATION EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE LE CAS DU TOGO

Marie-France LANGE *

Les systèmes scolaires africains connaissent un développement spectaculaire de 1960 à 1980, souvent qualifié d'« explosion scolaire » – le taux annuel moyen de croissance des effectifs scolaires s'élève à 8,2 % au niveau primaire et à 13,2 % au secondaire (UNESCO, 1988). Le début des années quatre-vingt annonce l'arrêt de cette évolution et l'entrée dans une période de crise, caractérisée par la stagnation des effectifs scolaires, voire leur diminution dans nombre de pays ; le Togo semble le plus atteint par ce phénomène : le taux de scolarisation primaire, de 72 % en 1980-1981, tombe à 52 % en 1984-1985 (évolution bien réelle, car les statistiques scolaires togolaises sont considérées comme les plus fiables d'Afrique).

La déscolarisation est l'expression conjuguée de la désaffection pour l'école et de la faiblesse des investissements éducatifs de l'État face à la forte croissance démographique. La récession scolaire trouve sa source dans les difficultés économiques et financières que connaît le pays depuis 1980 ; il est donc nécessaire de mettre en relation l'évolution économique avec les transformations subies par l'école pour saisir le sens de la crise actuelle de l'école africaine et poser les bases d'une réflexion plus large sur les rapports entre systèmes scolaires et politiques économiques.

1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE

1.1. Les origines

L'histoire du système scolaire togolais reste constamment liée à l'histoire économique ; tout au long de la colonisation allemande (1884-1914), les progrès dans le domaine scolaire dépendent de l'évolution du système économique ; ainsi les courbes de la progression scolaire et de la progression économique sont-elles parallèles (ADICK, 1981) : le nombre d'élèves croît ou décroît dans les mêmes

* Sociologue, Orstom.

proportions que les indicateurs économiques retenus (chiffres du commerce international, de l'autofinancement de la colonie, des impôts directs, etc.). La période française est marquée par la même tendance : les effectifs scolaires s'effondrent durant la crise économique de 1928-1933 (LANGE, 1991-a), puis connaissent des hausses régulières de 1945 à 1960.

Cette relation entre croissance économique et développement du système scolaire n'est pas spécifique au Togo ; en fait, les systèmes scolaires, dès leur mise en place, sont étroitement dépendants des conditions économiques des différentes régions ; durant l'époque coloniale, il s'agit à la fois de freiner la demande scolaire, pour que le coût de l'enseignement n'excède pas les possibilités budgétaires des colonies, et d'assurer la formation de base d'un certain nombre d'employés subalternes, nécessaires au fonctionnement de l'administration et des entreprises européennes. L'objectif principal demeure le développement économique et les investissements utiles à une économie de traite priment toujours les investissements éducatifs. L'avènement de l'ère des Indépendances transforme profondément les relations entre système économique et système scolaire ; le développement de la scolarisation devient un objectif en lui-même et il n'est plus entièrement soumis aux contraintes économiques et financières ; à l'opposé des gouvernements coloniaux, qui pensaient l'école en terme de coût, les dirigeants africains posent comme postulat qu'elle est source de richesse économique ; l'école devient pour deux décennies (1960-1980) « le moteur du développement » (LANGE, 1991-b).

1.2. Économie de rente et scolarisation : les limites

C'est sur ces bases que le système scolaire togolais se développe très rapidement, à partir de 1960, il comprend :

- les jardins d'enfants (enseignement préscolaire pour les enfants de trois à cinq ans) ;
- le premier degré (primaire) comporte six classes, cours préparatoires première (CP1) et deuxième année (CP2), cours élémentaires première (CE1) et deuxième année (CE2), cours moyen première (CM1) et deuxième année (CM2) ; l'examen final est le Certificat de fin d'études de l'enseignement du premier degré (CEPD) ;
- le deuxième degré avec quatre classes, sixième, cinquième, quatrième, troisième, l'examen final est le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ;
- le troisième degré est composé de trois classes, seconde, première, terminale, l'examen final est le Baccalauréat ;

- le quatrième degré (université, instituts supérieurs) ;
- l'enseignement professionnel et technique.

L'action cumulée de deux phénomènes rend possible cette scolarisation accrue ; le premier est le brusque accroissement de la demande en éducation (les écoles « clandestines », créées sur l'initiative des populations, se multiplient et sont bientôt reconnues par les pouvoirs publics) ; le second est la volonté des autorités de développer la scolarisation, considérée comme nécessaire à la construction du jeune État indépendant.

TABLEAU I

Effectifs scolaires au Togo selon les enseignements de 1960 à 1980

Année	Enseignement primaire	Deuxième et troisième degrés	Enseignement technique
1959-1960	87 300	2 160	600
1970-1971	228 505	19 746	2 506
1980-1981	506 788	125 122	6 836

Source : Statistiques scolaires.

La progression des effectifs entre 1960 et 1980 (tabl. I) est spectaculaire, tout particulièrement dans les enseignements des deuxième et troisième degrés, presque inexistants au moment de l'Indépendance ; en fait, c'est surtout au cours des années soixante-dix que les enseignements secondaires et supérieurs enregistrent une croissance rapide ; l'enseignement primaire connaît, quant à lui, des progrès constants et, en 1980-1981, le taux de scolarisation atteint 72,1 % ; le projet d'une scolarisation primaire proche de 100 % ne paraît plus relever de l'utopie.

L'histoire du système scolaire reste liée à l'histoire économique du pays ; de 1960 à 1973, le système éducatif, à l'instar des différents secteurs de l'économie, se développe de façon régulière sans que des changements de structure interviennent. En 1974, le développement de l'exploitation du phosphate et sa nationalisation (création de l'Office togolais des phosphates) permettent au Togo de s'engager dans un vaste programme d'industrialisation (aciérie, raffinerie de pétrole, cimenterie, etc.) ; la hausse spectaculaire des cours du phosphate provoque cette soudaine richesse qui éveille des espoirs d'indépendance économique. Le Togo, qui s'estime libéré des contraintes internationales, décide alors l'ambitieuse et coûteuse réforme scolaire qui coïncide avec les grands investissements industriels. La réforme de l'enseignement est décrétée en 1975 et les fondements de l'École nouvelle sont énoncés.

La création de nouvelles structures éducatives marque la volonté de l'État de scolariser une plus large masse d'élèves et notamment l'ensemble des enfants âgés de trois à quinze ans. Différentes mesures sont alors décidées, dont le passage automatique entre certains cours à l'intérieur du premier degré qui devrait permettre d'intégrer un plus grand nombre d'enfants dans l'enseignement primaire pour éviter la surcharge des classes ; en fait, cette décision n'est jamais appliquée. Pour permettre une plus grande fluidité des effectifs scolaires et faciliter l'accès à l'enseignement secondaire, d'autres mesures sont prises :

- suppression des concours d'entrée en classe de sixième et de seconde ;
- non-obligation de posséder le Certificat de fin d'études de l'enseignement du premier degré (CEPD) ou le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) pour accéder aux degrés supérieurs ;
- suppression du probatoire, première partie du baccalauréat.

Toutes ces mesures, inspirées par les politiques scolaires qui prônent le passage automatique, permettent à de nombreux élèves l'accès au second puis au troisième degré ; elles entraînent une démocratisation certaine du système scolaire.

La réussite de cette politique est due incontestablement à l'effort de l'État, dans le domaine des infrastructures (construction d'écoles, de collèges, de lycées) et dans celui du personnel enseignant (nombreux recrutements, formation continue) ; le budget des ministères de l'Éducation s'élève à 9,4 milliards de francs CFA (17 % du budget de l'État) en 1977, à 14,4 milliards de francs CFA (19 % du budget de l'État) en 1983 et à 16,9 milliards de francs CFA (19 % du budget de l'État) en 1986 ; les réalisations sont d'autant plus importantes qu'un consensus s'établit entre l'État et les parents qui souhaitent le développement de la scolarisation.

À l'instar de la plupart des pays africains (Congo, Côte-d'Ivoire, Nigeria, etc.), le Togo croit alors pouvoir financer l'expansion de la scolarisation à partir d'une économie de rente, censée favoriser l'essor économique qui fournira les emplois aux sortants du système scolaire. Très vite, en réalité, la production d'élèves issus des enseignements secondaire et supérieur est nettement supérieure aux besoins de l'économie. Contrairement au postulat émis, les « instruits » ne sont pas « le moteur du développement » mais doivent être intégrés dans une fonction publique en croissance continue. Ce modèle, tout en s'essouffant progressivement, fonctionne jusqu'à la fin des années soixante-dix ; cependant, malgré des difficultés économiques et financières croissantes, le processus de développement de la scolarisation semble irréversible.

2. CRISE ÉCONOMIQUE ET DÉSCOLARISATION

2.1. Le phénomène de déscolarisation au Togo

En 1981-1982, à la surprise générale, on enregistre pour la première fois depuis l'Indépendance une baisse des effectifs dans l'ensemble du système scolaire, du premier au quatrième degré ; ce phénomène, que nous avons dénommé « déscolarisation » (LANGE, 1984), est dû à la diminution des entrées (non-scolarisation des enfants) et à l'augmentation des abandons en cours d'étude ; il est donc différent de la déperdition scolaire qui, bien que très importante au Togo, n'a jamais remis en cause le développement de la scolarisation ; ainsi la déscolarisation s'exprime-t-elle crûment par la chute du taux de scolarisation (tabl. II).

TABLEAU II
Évolution du taux de scolarisation * dans le primaire togolais
de 1975-1976 à 1984-1985

Année	Taux	Année	Taux
1975-1976	59,9	1980-1981	72,1
1976-1977	63,7	1981-1982	68,4
1977-1978	66,0	1982-1983	63,1
1978-1979	69,1	1983-1984	55,5
1979-1980	71,0	1984-1985	52,6

* Pourcentage rapporté à la population scolarisable âgée de 5 à 14 ans.
Source : LANGE, 1991-a, tabl. 37.

Il s'agit donc bien d'un phénomène nouveau, auquel il convenait de trouver une nouvelle appellation. D'aucuns ont souhaité le dénommer « dépopulation scolaire » ; la connotation de ce terme sous-entend un phénomène purement démographique ; à l'évidence, ce n'est pas le cas au Togo, où la population scolarisable ne cesse de croître. Un autre terme, la « désertion scolaire », souvent employé par les pouvoirs publics (*La Nouvelle Marche* du 20 septembre 1986), exprime très clairement le refus de l'école ; sa connotation morale trop forte implique un jugement de valeur. En revanche, le terme « déscolarisation » correspond au phénomène, dans le sens où l'école est moins présente au sein de la société ; ce sens rejoint celui utilisé par Ivan ILLICH (1971), sans toutefois comporter les jugements ou l'idéologie véhiculés par cet auteur ; il ne s'agit ni de prôner la « scolarisation » de la société ni sa « déscolarisation » ; nous nous contentons de décrire, d'analyser et de comprendre un phénomène qui secoue l'édifice scolaire et la société togolaise de 1980 à 1986 ; il s'agit de savoir comment

et pourquoi chutent les effectifs scolaires, de mettre en évidence le rôle de l'État et celui des différents acteurs sociaux (parents d'élèves, enseignants), de saisir le processus de déscolarisation dans sa totalité.

2.2. L'évolution des effectifs scolaires

À la rentrée 1981-1982, le phénomène de déscolarisation affecte l'ensemble du système scolaire, soit les quatre degrés, ainsi que les enseignements technique et professionnel (tabl. III).

TABLEAU III
Évolution des effectifs scolaires selon les enseignements
entre 1980-1981 et 1984-1985 (Togo, public et privé)

Enseignement	Variation	
	Absolue	En pourcentage
Premier degré	-52 579	-10,4
Deuxième degré	-34 035	-31,4
Troisième degré	-5 342	-32,0
Technique	-1 878	-27,5
Professionnel	-1 604	-76,2
Quatrième degré	-112	-2,6
Total	-95 550	-14,8

Source : tabl. IV, *infra*.

En quatre ans, l'enseignement perd près de 100 000 élèves, soit 15 % des effectifs (tabl. III) ; le recul réel de la scolarisation est plus important puisque durant cette période le taux d'accroissement annuel de la population est évalué à 2,9 % ; de plus, l'accroissement du nombre de redoublants entre 1980-1981 et 1984-1985 tend à augmenter les effectifs et masque la récession scolaire. Elle n'affecte pas les différents degrés avec la même intensité ; ainsi l'enseignement primaire subit-il une baisse de 10 % ; les deuxième et troisième degrés connaissent des baisses de 31 % et 32 %, l'enseignement technique de 27 % ; l'enseignement professionnel, dont différentes formations préparent à des emplois publics, s'effondre du fait de l'arrêt des recrutements et de la fermeture de certaines écoles (auxiliaires médicaux, assistants sanitaires, etc.) ; enfin, le quatrième degré, quoique faiblement atteint, n'échappe pas non plus à la déscolarisation.

La diminution du nombre d'élèves se poursuit sur quatre années consécutives, de 1981-1982 à 1984-1985 ; à partir de 1985-1986, les effectifs remontent légèrement, à l'exception de l'enseignement professionnel qui subit une nouvelle

baisse (tabl. IV). Cependant, cette remontée des effectifs ne permet pas d'atteindre le taux de scolarisation primaire de l'année 1980-1981 et, au vu des conditions actuelles de scolarisation, il faudra attendre encore plusieurs années pour retrouver le niveau de scolarisation du début des années quatre-vingt.

TABLEAU IV
Évolution des effectifs scolaires entre 1978-1979 et 1988-1989 au Togo

Année	Premier degré	Deuxième degré	Troisième degré	Technique	Professionnel	Quatrième degré (*)	Ensemble
1978-1979	458 104	95 008	10 762	6 821	1 157	3 007	575 219
1979-1980	484 274	106 090	13 711	6 787	1 864	3 430	616 156
1980-1981	506 788	108 450	16 672	6 839	2 105	4 345	645 199
1981-1982	498 639	108 251	14 674	5 785	1 860	4 131	633 340
1982-1983	492 329	101 003	11 858	4 893	1 653	3 833	615 569
1983-1984	457 376	84 075	11 866	4 822	1 425	3 734	563 298
1984-1985	454 209	74 415	11 330	4 961	501	4 233	549 649
1985-1986	462 858	79 874	11 735	5 176	335	5 055	565 033
1986-1987	511 009	78 071	14 218	5 708	473	6 035	609 479
1987-1988	527 853	93 911	14 646	6 356	477	6 972	650 215
1988-1989	569 388	87 558	16 277	5 956	527	7 144	686 850

* Étudiants inscrits au Togo, y compris les étrangers ; sont exclus les étudiants togolais à l'étranger et les étudiants inscrits aux cours de capacité en droit.

Source : Direction générale de la planification de l'éducation (DGPE).

2.3. Les aspects de la déscolarisation

2.3.1. Selon les préfectures

Cependant le pays n'est pas affecté de façon uniforme par la baisse des effectifs ; *a priori*, on aurait pu penser que les régions traditionnellement moins scolarisées seraient les plus atteintes par la baisse des effectifs que celles qui sont scolarisées de longue date ; en fait, il n'y a pas de corrélation entre l'intensité de la déscolarisation et le niveau de scolarisation ; certaines préfectures sous-scolarisées (comme Tône, Oti ou Kéran) ne subissent que de légères baisses, tandis que d'autres (Bassar, par exemple) se trouvent à la tête des plus déscolarisées ; de même, les préfectures les plus scolarisées réagissent de façons diverses ; notons aussi qu'elles ne connaissent pas le début de la déscolarisation la même année, et qu'elles ne subissent pas le phénomène durant la même période (fig. 1 et 2).

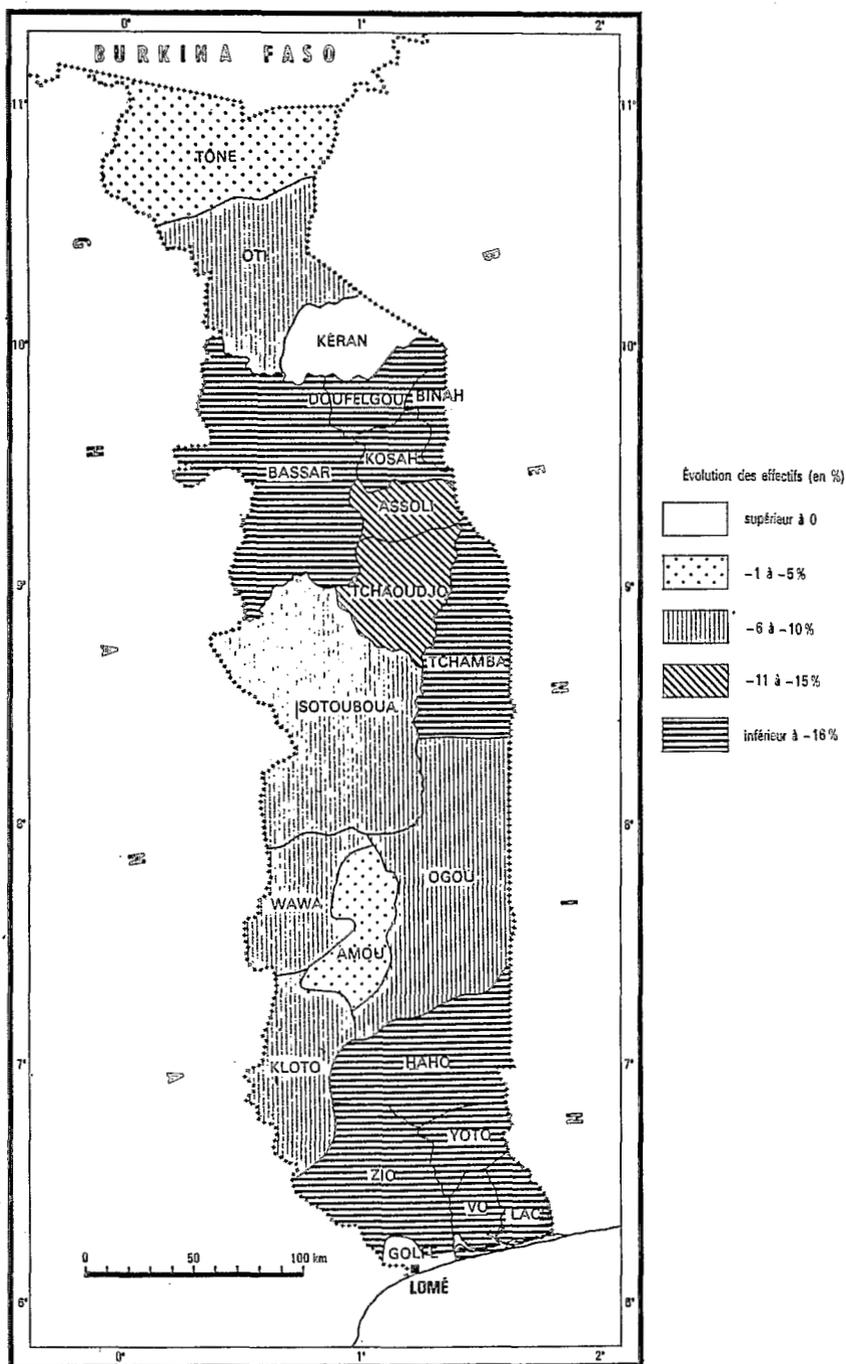


FIG. 1.- Évolution des effectifs du premier degré au Togo par préfecture entre 1980-1981 et 1984-1985.

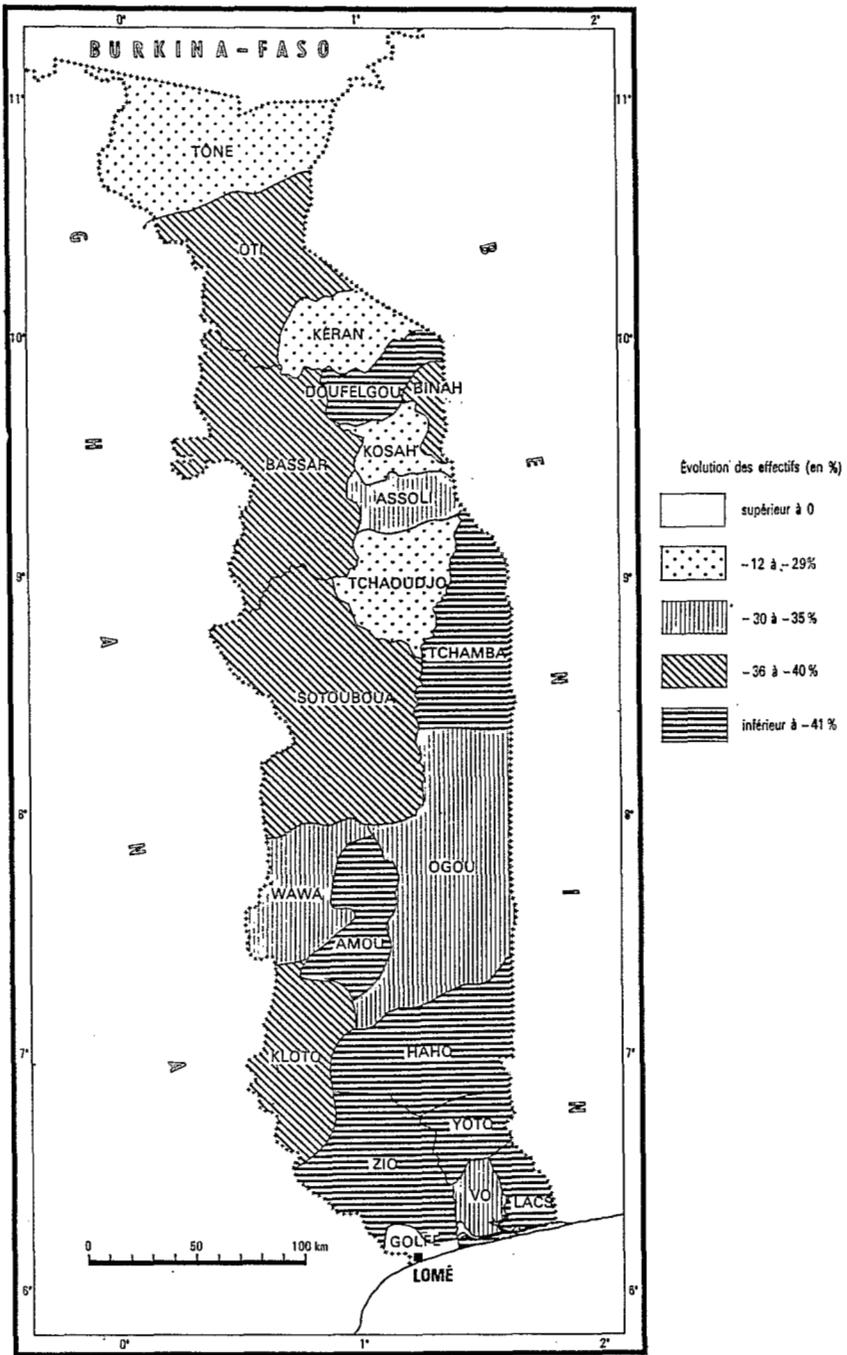


FIG. 2.- Évolution des effectifs du deuxième degré au Togo par préfecture entre 1980-1981 et 1984-1985.

Face au refus de l'école les régions à forte tradition scolaire ne se différencient pas des régions sous-scolarisées ; peut-être parce que les raisons de ce refus ne se situent pas à l'intérieur du système scolaire mais sont, en quelque sorte, les réponses aux conditions économiques, toutes les préfectures connaissent une baisse de la fréquentation scolaire dont l'intensité n'est pas liée à l'histoire scolaire des régions.

2.3.2. Selon la catégorie d'enseignement (public/privé)

Rappelons tout d'abord que l'enseignement privé a toujours tenu une place importante au Togo ; à la fin de la période allemande, 97 % des élèves sont scolarisés dans le privé confessionnel. Pays sous mandat, puis sous tutelle, le Togo peut conserver, sous la colonisation française, un secteur scolaire privé imposant. À l'Indépendance, 45 % des élèves du primaire et 65 % de ceux du secondaire relèvent du secteur privé ; mais, dès cette époque, l'effort scolaire considérable de l'État togolais marginalise progressivement le secteur privé, qui ne peut concurrencer les investissements publics qui s'amplifient au cours des années soixante-dix. Les effectifs du public, qui croissent plus rapidement que ceux du privé, réduisent la part de ce dernier jusque'en 1980 (tabl. V).

TABLEAU V
Proportion des effectifs du privé dans le système scolaire togolais
selon les degrés de 1960-1961 à 1988-1989

Années	Premier degré	Deuxième degré	Troisième degré
1960-1961	45	65 *	
1970-1971	34	39	37
1978-1979	25	11	16
1979-1980	25	9	16
1980-1981	24	10	18
1981-1982	24	11	24
1982-1983	23	11	22
1983-1984	23	11	22
1984-1985	22	13	20
1985-1986	23	11	23
1986-1987	23	11	22
1987-1988	23	12	23
1988-1989	24	13	24

* Ce pourcentage concerne les 2^o et 3^o degrés confondus.
Source : Direction générale de la planification de l'éducation (DGPE)

À partir de 1978-1979, date du début des difficultés financières, on observe un ralentissement de cette évolution et même une inversion de la

tendance pour le troisième degré. De l'hypothèse que l'enseignement privé progresse plus rapidement que le public lorsque l'offre scolaire de l'État devient insuffisante et de la répartition des élèves selon la catégorie d'enseignement durant la période de crise, on déduit que l'État togolais ne semble pas responsable de la chute des effectifs des premier et deuxième degrés ; en revanche, l'augmentation de la part du privé dans le troisième degré indique la volonté gouvernementale de restreindre le nombre de lycéens (par des mesures sélectives, comme nous le verrons ultérieurement) et le rejet de cette politique par un certain nombre d'élèves qui préfèrent migrer vers le privé.

Enfin, compte tenu des difficultés matérielles croissantes (classes surchargées) et de la réorientation de la politique scolaire, il est possible que la part du privé progresse ces prochaines années ; les résultats de l'année 1988-1989 semblent annoncer cette nouvelle tendance que confirme le nombre important d'autorisations accordées pour l'ouverture d'écoles privées en 1989-1990 et en 1990-1991. Cependant, il serait vain d'espérer résoudre le problème posé par la déscolarisation grâce à cette politique scolaire, prônée par la Banque mondiale, qui repose sur le désengagement de l'État au profit de l'initiative privée ; la part du privé peut croître sans que les taux de scolarisation primaire en soient affectés, c'est du moins ce qu'on observe en 1988-1989.

2.3.3. Selon le sexe

Quelle est l'incidence de la déscolarisation sur la fréquentation scolaire par sexe : les filles sont-elles plus déscolarisées que les garçons ?

Depuis l'Indépendance, la croissance des effectifs féminins dans l'enseignement primaire est supérieure à celle des effectifs masculins. Le rapport filles/garçons croît encore, durant les deux premières années de la période de déscolarisation, jusqu'en 1982-1983 (tabl. VI), les filles continuent de bénéficier de l'effet de rattrapage en cours. À partir de 1983-1984, le rapport filles/garçons se dégrade jusqu'en 1987-1988, où une légère remontée s'amorce. L'interprétation de ces variations doit tenir compte des interventions gouvernementales ; en effet, la proportion des filles s'amenuise de 1983-1984 à 1986-1987, au moment où l'État intervient énergiquement pour contrecarrer la chute des effectifs dans le primaire. Or, nous avons pu constater sur le terrain que les recrutements forcés, opérés par les autorités, ne concernent que les

garçons (non pas en raison d'une politique scolaire sciemment sexiste, mais simplement pour ménager des oppositions traditionnelles); lorsque les recrutements forcés cessent (en 1987-1988), la proportion des filles dans l'enseignement primaire augmente. Il semble bien que la baisse de la présence féminine soit autant due aux décisions administratives qu'aux choix délibérés des parents; l'analyse régionale permet de confirmer cette hypothèse: les préfectures où les recrutements forcés étaient les plus nombreux connaissent les plus fortes variations du rapport filles/garçons. Il n'en reste pas moins que la percée scolaire des filles a été remise en cause par le phénomène de déscolarisation, puisque le nombre de filles pour 1 000 garçons de 1988-1989 est inférieur à celui de 1980-1981.

TABLEAU VI

Nombre de filles pour 1 000 garçons dans l'enseignement du premier degré togolais de 1973 à 1980 (public et privé)

Années	Filles pour 1 000 garçons	Années	Filles pour 1 000 garçons
1973-1974	492	1981-1982	649
1974-1975	507	1982-1983	654
1975-1976	532	1983-1984	642
1976-1977	557	1984-1985	628
1977-1978	585	1985-1986	621
1978-1979	611	1986-1987	620
1979-1980	627	1987-1988	629
1980-1981	643	1988-1989	633

Source : Direction générale de la planification de l'éducation

2.4. Les raisons de la déscolarisation

Indépendamment des inégalités mentionnées (par préfecture, selon la catégorie d'enseignement ou le sexe de l'élève), le phénomène de déscolarisation atteint l'ensemble du territoire togolais. De ce fait, nous avons émis l'hypothèse qu'une ou plusieurs causes communes se trouvaient à l'origine de la baisse des effectifs scolaires; nous nous sommes tout d'abord demandé qui, de l'État ou des familles, avait provoqué la déscolarisation.

En effet, la scolarisation des enfants dépend de deux facteurs. Le premier, l'offre en éducation, correspond aux capacités d'accueil des infrastructures (nombre d'écoles, de classes, de cours), du personnel enseignant disponible et de l'organisation scolaire choisie (nombre d'élèves par classe, politique de

rétenion ou de sélection scolaire, classes à simple ou double vacation); les options retenues expriment la politique scolaire de l'État. Le second facteur correspond à la demande en éducation et dépend du comportement des familles face à l'école; la demande peut être spontanée, et résulter de la volonté des familles d'envoyer leurs enfants à l'école, ou forcée, par l'application d'une législation qui rend l'école obligatoire.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'État n'a jamais souhaité réduire les effectifs; durant la période 1980-1984, les investissements destinés aux infrastructures scolaires continuent de progresser et le nombre d'enseignants est en légère augmentation; ainsi avons-nous pu noter, lors des enquêtes dans les écoles, la ferme volonté des pouvoirs publics de maintenir ouvertes les écoles dont les élèves désertaient les cours (des recrutements forcés ont alors lieu dans les régions les plus touchées par la baisse de la fréquentation scolaire). Pour les deuxième et troisième degrés, le rétablissement des mesures sélectives à l'entrée et au cours de ces cycles favorise la chute des effectifs, dont l'importance ne peut cependant pas être imputée à ces seules mesures; ici aussi, les parents ou les élèves expriment leur refus de l'école; l'augmentation des taux d'abandon, y compris dans les classes qui ne sont pas des classes d'examen (par exemple au CE2 ou en quatrième), corrobore cette affirmation. La baisse des effectifs du premier degré est essentiellement due au refus de l'école; celle des deuxième et troisième degrés résulte des effets conjugués de ce refus et des mesures sélectives de l'État, ce qui accroît la récession scolaire.

Pour que ce refus de l'école se développe sur l'ensemble du territoire, il faut que tout le pays soit atteint par la même conjoncture; or, les événements marquants des années quatre-vingt se situent dans le revirement spectaculaire de la politique de l'État, tant économique que scolaire. De nouvelles réglementations scolaires tendent à remettre en cause les principes de la réforme de 1975; les différents barrages dans les enseignements secondaires et supérieurs sont rétablis (obligation de posséder le CEPD pour l'entrée en classe de sixième, le BEPC en seconde, rétablissement du concours d'entrée en seconde et du probatoire, clause d'âge instituée pour l'accès au troisième degré). Ces mesures n'expliquent pas la baisse des effectifs de l'enseignement primaire; il semble bien que la politique d'austérité économique soit à l'origine du phénomène de déscolarisation; en effet, à la période d'euphorie de l'économie togolaise (1974-1980), succède une période de restriction

budgetaire dès 1979 (SCHWARTZ, 1984) ; on note alors un ralentissement des inscriptions au cours préparatoire première année à la rentrée de 1979-1980, et la baisse des effectifs scolaires en 1981-1982 s'amplifie jusqu'en 1985-1986. L'année 1982 apparaît décisive pour le changement en train de s'opérer ; les choix du Togo en faveur d'industries lourdes et du développement d'un secteur industriel étatique s'avèrent désastreux ; ils accroissent la dette de l'État dans de telles proportions que l'intervention du Fonds monétaire international (FMI) devient nécessaire ; les mesures de rigueur économique décidées vont avoir un impact dramatique sur la situation de l'emploi. Les effectifs de la fonction publique (qui représentent 50 % des emplois du secteur moderne) passent de 41 895 employés en 1981 à 32 798 en 1986 ; de même, l'emploi dans le secteur privé régresse dès 1979 (SCHWARTZ, 1982) ; des milliers de jeunes collégiens, lycéens ou étudiants se trouvent dorénavant sans espoir de trouver un emploi, avec ou sans diplôme.

Le chômage des jeunes et l'absence de recrutements dans la fonction publique est le motif essentiel et toujours évoqué du refus de l'école (quelle que soit la région) au cours des recherches que nous avons menées. La remontée des effectifs de l'enseignement primaire à partir de 1985-1986 ne se réalise qu'en raison des recrutements forcés qui ne remettent pas en cause la désaffectation pour l'école ; les dernières statistiques scolaires connues indiquent d'ailleurs une stagnation de la scolarisation primaire, puisque la hausse enregistrée entre 1986-1987 et 1987-1988 est égale à la croissance démographique. Quant à la hausse de l'année 1988-1989, elle est révélatrice des problèmes que connaît le système scolaire ; dans le primaire, l'effectif des élèves croît de 41 535 élèves, soit 7,9 % de plus que l'année précédente, mais le nombre d'écoles n'augmente que de 1,7 %, celui des classes de 1 %, et enfin, celui des enseignants de 2 %. Le nombre des redoublants passe de 163 139 à 211 183, soit un accroissement de 48 044, supérieur à celui des effectifs ; l'augmentation du nombre d'élèves ne permet pas d'améliorer le taux de scolarisation, puisque les effectifs sont artificiellement augmentés par les redoublants. L'enseignement du second degré présente une situation guère plus brillante ; entre 1987-1988 et 1988-1989, la chute des effectifs y est de 6,8 %, tandis que le nombre des redoublants s'accroît de 32,6 %.

Au mauvais fonctionnement de l'institution scolaire s'ajoutent d'autres problèmes tels que l'augmentation importante du nombre d'élèves par classe ou le désengagement accru de l'État (en 1988-1989 plus de 1 000 classes ont

fonctionné avec des maîtres recrutés et payés par les parents d'élèves) ; dans les conditions actuelles de scolarisation, on ne peut espérer juguler le phénomène de déscolarisation.

CONCLUSION : QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉCOLE AFRICAINE ?

Les conséquences de la déscolarisation

Le phénomène de déscolarisation atteint dorénavant un grand nombre de pays africains (Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Togo, etc.) et laisse les gouvernements sans réponse adéquate ; s'il est certes encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences de la déscolarisation, on peut néanmoins dégager certains faits significatifs.

Tout d'abord, le recul de la scolarisation se confirme dans un grand nombre de pays ; c'est dire que les importants progrès réalisés de 1960 à 1980 sont remis en cause par les années de déscolarisation ; nous sommes loin aujourd'hui des objectifs fixés lors de la Conférence d'Addis-Abeba et de l'enthousiasme des premières réformes scolaires africaines, qui envisageaient la scolarisation primaire universelle dès le début des années quatre-vingt ; cet objectif n'est-il pas devenu un mythe ?

Le refus de l'école, ainsi brutalement exprimé, indique un changement de comportements des familles ; jusqu'à présent, l'enseignement primaire était perçu comme le palier à franchir pour atteindre l'enseignement secondaire, lequel permettrait l'embauche dans le secteur moderne. Partout, le volume de l'emploi se rétrécit, du fait de la régression du nombre de postes dans le secteur privé moderne et du « dégraissage » des effectifs au sein de la fonction publique et du secteur para-public (la baisse du nombre de salariés varie selon les pays de 30 % à 60 % entre 1980 et 1985 selon MBEMBE, 1990) ; aujourd'hui, les jeunes Africains, diplômés ou non, n'ont pratiquement aucune chance de trouver un emploi salarié dans leur pays. L'école n'est plus l'instrument privilégié de la promotion sociale ; elle est de moins en moins appréhendée par les parents comme le moyen le plus efficace de la mobilité sociale, même si dans les zones urbaines de certains pays, la course effrénée aux diplômes se poursuit. Le refus de l'école est l'expression populaire du désaveu de la politique économique des gouvernements ; ainsi la déscolarisation est-elle un indicateur du blocage des sociétés africaines, de la

faillite des États. L'école, qui ne répond plus aux espoirs de promotion sociale, voit son image se modifier et, souvent, se détériorer.

Cette désaffectation pour l'école engendre la recherche d'autres solutions ; d'un côté, les classes aisées poursuivent leur stratégie pour s'emparer du « capital scolaire » (souvent en scolarisant leurs enfants dans des écoles privées ou en Europe) ; de l'autre, les groupes défavorisés, issus des zones rurales ou urbaines périphériques, tentent de reprendre en main un secteur délaissé par l'État ; la multiplication des écoles coraniques (en milieu musulman) constitue un exemple de tentatives populaires pour assurer la socialisation des enfants dans les conditions socio-économiques actuelles. Mais lorsque d'autres solutions éducatives ne sont guère envisageables, la déscolarisation provoque la mise au travail précoce des enfants ; c'est l'une des conséquences, souvent négligée, de la récession scolaire. Prôner la déscolarisation, comme certains chantres du libéralisme le font, ne doit pas faire oublier le sort des « déscolarisés ».

Enfin, la dernière conséquence de la crise actuelle, la perte du pouvoir de décision en matière éducative des États africains, est encore trop récente pour en évaluer la signification. Dorénavant, on constate que la plupart des États sont contraints de faire appel aux bailleurs de fonds (Banque mondiale, coopérations bilatérales) pour financer leur système scolaire ; ils sont donc dépossédés de leur autonomie en matière de politique scolaire et soumis au diktat des bailleurs de fonds.

La remise en cause de l'instruction publique en Afrique

Depuis l'ébauche de la théorie du capital humain, les théories sur les relations entre croissance économique et scolarisation ont beaucoup évolué ; bien que peu incorporées dans le champ scientifique, elles ont fortement influencé, jusqu'à ces dernières années, tant le discours sur l'école (entre autres, au sein des organismes internationaux tels que l'Unesco, l'OUA, etc.) que les réformes scolaires des années 1970-1980. Il est clair que ces thèses s'intégraient parfaitement dans les schémas de développement des deux premières décennies de l'Indépendance ; le postulat du retard économique à combler et l'évolutionnisme économique incitaient à considérer le développement des appareils scolaires comme facteur d'intégration et de croissance.

La crise économique des années quatre-vingt semble remettre en cause les hypothèses émises ; différentes études sur le système scolaire français ont montré que si l'école est « rentable » (pour reprendre le terme de ESTABLET, 1987) en période de croissance économique, il n'en est plus de même en période de crise. PROST (1991), de son côté, démontre l'impasse dans laquelle la politique économique de rigueur a placé l'enseignement secondaire, même dans un pays dit « riche » qui, de surcroît, ne subit pas de croissance démographique importante. Politique de rigueur et développement de la scolarisation sont-ils incompatibles ?

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés à l'Afrique ne remettent-ils pas en cause le droit à l'instruction publique ? En ce sens, l'école est un révélateur du fonctionnement des sociétés, et la déscolarisation apparaît comme un phénomène « extra-scolaire », qui trouve sa source hors de l'école.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADICK (Chr.), 1981. – *Bildung und Kolonialisme in Togo*, Wensheim, éditions Beltz, 264 p.
- ESTABLET (R.), 1987. – *L'école est-elle rentable ?*, Paris, PUF, 239 p.
- ILICH (I.), 1971. – *Une société sans école*, Paris, éditions du Seuil, 219 p.
- LANGE (M.-F.), 1984. – *Contribution à l'étude du système scolaire togolais : Première approche du phénomène de déscolarisation*, Lomé, Orstom, 85 p.
- LANGE (M.-F.), 1987. – « Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ? », *Politique africaine*, n° 27 : 74-86.
- LANGE (M.-F.), 1988. – « Le phénomène de déscolarisation au Togo et ses conséquences », *Études togolaises de population*, n° 14, URD, Lomé : 152-165.
- LANGE (M.-F.), 1991-a. – *Cent cinquante ans de scolarisation au Togo : Bilan et perspectives*, Les dossiers de l'Unité de recherche démographique, Lomé, université du Bénin, 174 p.
- LANGE (M.-F.), 1991-b. – « Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques », *Politique africaine*, n° 43 : 105-121.
- MBEMBE (A.), 1990. – « L'Afrique noire va implorer », *Le Monde diplomatique*, avril 1990 : 10-11.
- PROST (A.), 1991. – « Pourquoi les lycées ont craqué », *Le Monde de l'éducation*, avril 1991 : 48-50.
- SCHWARTZ (A.), 1982. – *Évolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne*, Lomé, Orstom, 14 p.
- SCHWARTZ (A.), 1984. – *Quatre plans quinquennaux de développement au Togo (1966-1985)*, les politiques sectorielles, mythes et réalités, Lomé, Orstom, 24 p.
- UNESCO, 1988. – *annuaire statistique, 1988*, Paris.